

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

*Une année où le premier recours s'affirme comme
une réponse concrète à la crise d'accès aux soins.*

Édito

En 2025, la France a continué de se débattre avec une réalité qui ne cesse de s'aggraver : **près d'un Français sur deux se sent exclu du système de santé**. Les urgences saturées, les déserts médicaux, les délais d'attente à rallonge... C'est dans ce contexte que NèreS a choisi de faire de cette année une année de démonstration.

Non pas une démonstration que le problème existe – nos propres données le prouvent depuis des années. Mais que la solution existe, qu'elle est déjà là, en pharmacie, au coin de chaque rue, accessible dès aujourd'hui mais sous-exploitée. Le premier recours n'est pas un concept : c'est **un million de Français qui franchissent chaque jour la porte d'une pharmacie** pour trouver une réponse à leurs maux du quotidien.



En 2025, nous avons prouvé par les faits ce que nous affirmons depuis des années. L'**expérimentation du parcours de soins officinal en Ouest Gironde** a montré que le pharmacien peut prendre en charge efficacement des pathologies courantes — sans incident, sans réorientation, avec la satisfaction des patients. La campagne « *Le bon usage, c'est l'affaire de tous* » a atteint **plus de 20 millions de diffusions**. Et la France est devenue **le premier pays européen** à expérimenter la e-Notice pour des médicaments sans ordonnance.

Ces résultats ne sont pas anecdotiques. Ils tracent la voie d'un système de santé plus efficace, plus accessible, plus juste. Un système où le pharmacien occupe la place qui lui revient : celle de premier interlocuteur de santé pour les maux du quotidien de millions de Français.

Ce rapport rend compte de cette année de travail collectif.

Luc Besançon
Délégué général de NèreS

1. La France face à une crise d'accès aux soins

Ce n'est pas un sentiment : c'est une réalité documentée, mesurée, vécue. En 2025, le système de santé français montre des signes de fragilité profonde qui appellent des réponses concrètes et immédiates. Nèrès les documente chaque année. Ses données 2025 sont sans appel.

49 %

des Français estiment que le système fonctionne mal

34 %

ont renoncé à se soigner en 2025

26 %

ont eu recours aux urgences pour des maux du quotidien

Des délais qui s'allongent

85 % des Français dénoncent des délais d'attente trop longs pour obtenir un rendez-vous médical. Parmi eux, **82 %** doivent patienter au moins trois jours pour consulter un généraliste — y compris pour des maux du quotidien qui auraient pu être pris en charge en pharmacie le jour même, si la réglementation le permettait.

Un sentiment d'exclusion massif

Le chiffre le plus frappant de l'année est peut-être celui-ci : **près d'un Français sur deux (49 %) déclare se sentir exclu du système de santé**. Ce ressenti est encore plus marqué chez les jeunes (60 %) et chez les Français qui renoncent à se soigner (75 %). La France vit une fracture sanitaire dont les contours se précisent chaque année davantage.

Une demande claire de changement

Face à ce constat, les Français ne sont pas résignés : **83 %** se déclarent favorables à rendre accessibles en pharmacie davantage de médicaments sans ordonnance. C'est un plébiscite pour le premier recours. Nèrès l'entend et se mobilise pour y répondre.

Le premier recours en chiffres

- 4,738 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés pour les produits de premier recours vendus en pharmacie
- 41,8 % des boîtes dispensées en pharmacie relèvent du premier recours
- Plus de 20 % du chiffre d'affaires des officines
- 1 million de Français se rendent chaque jour en pharmacie pour des produits de premier recours
- 70% des médicaments vendus sans ordonnance sont fabriqués en France

2. Ce que NèreS a fait en 2025

Face à cette crise, NèreS n'a pas attendu. 2025 a été une année d'action résolue, articulée autour de quatre leviers : expérimenter, informer, innover, peser.

2.1 Expérimenter : la preuve par les faits

Le parcours de soins officinal en Ouest Gironde

C'est l'expérimentation la plus significative de l'année. En partenariat avec la CPTS Ouest Gironde, l'USPO et le Leem, NèreS a participé au lancement d'un protocole de coopération permettant aux pharmaciens de prendre en charge directement la rhinite et la rhino-conjonctivite allergique en pharmacie, des pathologies pour lesquelles les patients attendent parfois des semaines pour obtenir un rendez-vous médical.

Les résultats, sur la période d'avril à septembre 2025, sont éloquentes :



Cette expérimentation a démontré que **le conseil du pharmacien permet d'améliorer l'accès et le traitement des maux du quotidien** (comme la rhinite et rhino conjonctivite allergique) et que dans ces conditions, le délistage serait sûr, pertinent et renforcerait le rôle de l'officine comme porte d'entrée dans le système de santé pour les patients.

Les enjeux économiques confirment l'intérêt du modèle : l'étude Care Factory chiffre à **500 millions d'euros par an** les économies potentielles pour la prise en charge en pharmacie de la rhino-conjonctivite allergique.

2.2 Innover

e-Notice : une première européenne !

Le 1er octobre 2025, l'ANSM a lancé la phase pilote de la e-Notice, incluant le paracétamol et des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP). NèreS est engagé sur ce projet depuis 2022 ; plusieurs de ses adhérents — **Haleon, Opella et UPSA** — se sont portés volontaires pour cette expérimentation.

La France est ainsi devenue le premier pays européen à expérimenter la e-Notice pour des médicaments de prescription médicale facultative (PMF) en ville. Un levier concret pour améliorer le bon usage, faciliter l'accès à une information actualisée, et proposer de nouveaux formats pédagogiques aux patients.

NèreS, membre fondateur de la coalition IDEO

En 2025, NèreS a rejoint en tant que membre fondateur la coalition IDEO (Innovation Digitale pour l'Écosystème Officinal) portée par Digital Pharma Lab. Cette initiative collaborative réunit laboratoires, groupements de pharmacies, distributeurs et pharmaciens autour d'un objectif commun : **identifier, expérimenter et déployer des innovations digitales à fort impact pour l'officine.**

Dès son premier appel à projets, la coalition a reçu plus de **40 candidatures** autour de trois thématiques : optimisation du back-office et gestion en officine ; renforcement des services au patient ; personnalisation de la relation et de l'engagement patient. Le 7 octobre 2025, **11 startups finalistes** ont pitché devant les membres de la coalition. **Quatre lauréats** ont été retenus — **Invivox, Digital4Win, Apodis et May** — et bénéficieront d'un accompagnement et d'une expérimentation en conditions réelles dans des pharmacies. Quatre expérimentations d'outils numériques verront le jour à l'officine grâce à cette mobilisation collective au sein de la coalition IDEO.

La logique est claire : pour neuf pharmaciens sur dix, la pharmacie doit moderniser ses outils de gestion. IDEO est le véhicule collectif pour accélérer cette transformation, en partageant les risques et les coûts entre industriels et réseaux officinaux. La présence de NèreS comme membre fondateur ancre le premier recours au cœur de ce mouvement d'innovation, et positionne le secteur comme acteur de la pharmacie de demain, pas seulement de celle d'aujourd'hui.

2.3 Informer : le bon usage à grande échelle

Campagne « Le bon usage, c'est l'affaire de tous »

Lancée en juillet 2025, cette campagne de communication a été diffusée sur les écrans de 2 800 pharmacies partenaires de C-MEDIA mais aussi sur [YouTube](#). Son objectif : **promouvoir le bon usage des produits de santé auprès des patients** et prévenir les mésusages.

Six thématiques ont été abordées :

- Respecter les doses, c'est protéger sa santé
- Préservatif : bien utilisé, il vous protège (en partenariat avec l'ANEPP)
- Bien conserver ses médicaments en été
- Vacances : que mettre dans sa trousse à pharmacie ?
- Médicaments périmés ou non utilisés : que faire ? (en partenariat avec Cyclamed)
- Découvrez la e-Notice sur les boîtes de médicaments

3 000 000

de vues sur YouTube
au 31 décembre 2025

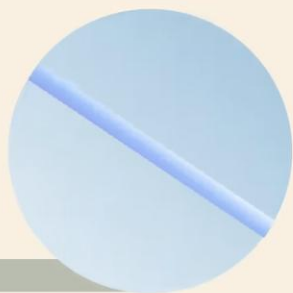
20 000 000

d'affichages en pharmacie
équipées d'un écran C-MEDIA

2 800

pharmacies partenaires pour la
diffusion de cette campagne

Respecter les doses,



**c'est protéger sa
santé.**

Partenariat avec l'ANEPF

NèreS a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF), qui s'articule autour d'un **prix de thèse** dédié aux thématiques du premier recours et un **programme de stage**. Un investissement dans la formation des futurs pharmaciens qui portera ses fruits sur le long terme.

Ce partenariat a également donné lieu à une action de prévention remarquée : une campagne de **sensibilisation des jeunes au port et au bon usage du préservatif**, diffusée sur TikTok, a généré 205 000 vues et 4 250 partages. Une performance qui témoigne de la capacité du secteur à toucher les publics les plus jeunes sur les canaux qu'ils fréquentent.

Renforcer le conseil du pharmacien sur le paracétamol

NèreS (en collaboration avec **Mayoly, Opella** et **UPSA**) a lancé en octobre 2025 une campagne auprès de 8 200 pharmacies équipées des logiciels d'aide à la dispensation d'Equasens. Elle visait à rappeler aux équipes officinales les **4 messages clés à rappeler lors de toute dispensation de paracétamol**, à travers un pop-up affiché plus de 4,6 millions de fois.

2.4 Peser : une présence active dans le débat public

Ce que font nos voisins européens : 134 molécules accessibles sans ordonnance ailleurs, mais pas encore en France

Dans huit pays européens comparables — Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Pologne et Portugal —, de nombreuses molécules sont accessibles en pharmacie sans ordonnance. En France, ces mêmes molécules restent soumises à prescription médicale obligatoire.

Le **délistage** est la décision réglementaire par laquelle l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) fait passer un médicament de la prescription médicale obligatoire à la prescription médicale facultative, rendant ainsi possible sa délivrance par le pharmacien sans ordonnance. Il ne s'agit pas d'un déremboursement : les patients qui souhaitent continuer à se faire prescrire leur médicament (et donc à bénéficier d'un remboursement) conservent pleinement cette possibilité. Le délistage élargit l'accès sans le restreindre, ce qui en fait une mesure équitable : elle **améliore la situation de ceux qui peinent à obtenir un rendez-vous médical, sans pénaliser ceux qui ont besoin d'un suivi ou d'une prise en charge financière**.

En 2025, NèreS a élargi son benchmark à trois nouveaux pays — Belgique, Pays-Bas et Pologne — portant le panel à huit pays. La liste atteint désormais **134 molécules** accessibles sans ordonnance chez au moins un de ces voisins, mais pas encore en France. NèreS a porté ces travaux et ses propositions auprès de l'ANSM, des autorités de santé, des parlementaires, du ministère de la Santé, du cabinet du Premier ministre et du Président de la République.

Le potentiel d'économies pour l'Assurance Maladie atteint **377 millions d'euros par an**, tout en améliorant concrètement l'accès aux soins pour des millions de Français.

PLFSS 2026 : NèreS défend la compétitivité du secteur et la souveraineté sanitaire

En amont et au cours de l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, NèreS a été particulièrement mobilisé auprès des parlementaires et des cabinets ministériels, autour de deux combats prioritaires.

Une fiscalité juste pour les médicaments matures accessibles sans ordonnance. 60 à 70 % des médicaments sans ordonnance sont fabriqués en France et accessibles à bas prix (en moyenne, 3,99 €). NèreS a défendu qu'ils ne soient pas pénalisés par une fiscalité disproportionnée qui menacerait leur maintien sur le marché et l'accès aux soins des Français.

Valoriser la fabrication en France et en Europe pour sécuriser l'accès aux médicaments. La crise sanitaire l'a démontré : dépendre de chaînes d'approvisionnement mondiales fragilise l'accès aux médicaments. NèreS a défendu que les laboratoires qui font le choix de produire en France et en Europe soient reconnus pour cet engagement et qu'il en soit tenu compte dans le calcul de leur contribution financière.

Ces positions ont partiellement été entendues. Le **critère de territorialité** a été introduit dans la clause de sauvegarde : le lieu de production compte désormais dans le calcul de la contribution individuelle des laboratoires. Les **spécialités de référence à bas prix** ont été exclues de la contribution supplémentaire, une mesure dont l'entrée en vigueur reste conditionnée à la publication d'un décret. Enfin, la clause de sauvegarde se base désormais sur les données de remboursement de l'Assurance maladie, une évolution attendue par notre secteur qui renforce la lisibilité et la prévisibilité des contributions.

DERU 2 : une mobilisation pour l'équité

La directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU 2) introduit un mécanisme de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour financer la mise à niveau des stations d'épuration et éliminer les micropolluants des eaux usées. NèrèS souscrit pleinement à cette ambition.

Toutefois, la clé de répartition retenue prévoit que les seuls secteurs pharmaceutique et cosmétique financent 80 % des coûts. Or, une revue de littérature scientifique commandée par NèrèS, identifiant 46 micropolluants détectés dans les stations d'épuration françaises, établit que **52 % de ces micropolluants sont issus exclusivement d'autres secteurs**.

En juin 2025, aux côtés du Leem, de la FEBEA et du GEMME, NèrèS a publié une étude révélant que **le coût réel pour la France atteindrait entre 516 et 633 millions d'euros par an**, jusqu'à cinq fois plus que l'estimation initiale de la Commission européenne.

Faire peser cette charge sur deux secteurs ne crée aucune incitation pour les autres secteurs à développer des produits plus respectueux de l'environnement. Protéger l'environnement devrait être une responsabilité partagée, et cette directive devrait être l'opportunité de répondre à l'impératif d'amélioration de la qualité des eaux **en mettant à contribution tous les secteurs à l'origine de micropolluants pour financer leur élimination**.

NèrèS contribue activement aux travaux de transposition pilotés par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) pour défendre une transposition française équilibrée, qui tienne compte de ces enjeux.

2.5 Des engagements forts

La déontologie, une priorité

Le Comité Déontologique de NèreS s'est réuni à 4 reprises en 2025. Il a rendu un avis sur les **conditions déontologiques encadrant la relation avec les influenceurs** et a défini deux procédures distinctes de traitement des signalements et des saisines.

L'année 2025 a notamment été marquée par l'adoption de la **nouvelle Charte de déontologie professionnelle de NèreS** qui guide les actions de tous les adhérents de NèreS. Cette nouvelle version renforce les dispositions relatives à la contribution au bon usage des produits et des relations éthiques et respectueuses avec l'ensemble des parties prenantes : patients, professionnels de santé, autorités de santé.

Des produits et des activités plus respectueux de l'environnement

Les soins de premier recours jouent un rôle essentiel dans la santé et le bien-être des Français. Conscients de leur rôle crucial dans la santé et de leur responsabilité envers l'environnement, les membres de NèreS ont adopté une **Charte environnementale** afin de promouvoir une démarche de préservation de l'environnement en lien avec les principes du développement durable.

Cette charte s'adresse à l'ensemble des adhérents de NèreS. Les engagements de nos membres répondent aux attentes croissantes des consommateurs, de leurs collaborateurs et des autorités, mais aussi et surtout contribuent à la préservation de notre planète pour les générations futures. En s'engageant collectivement à **adopter des pratiques durables**, nos adhérents peuvent améliorer leur performance environnementale mais aussi leur compétitivité et leur résilience face aux défis futurs.

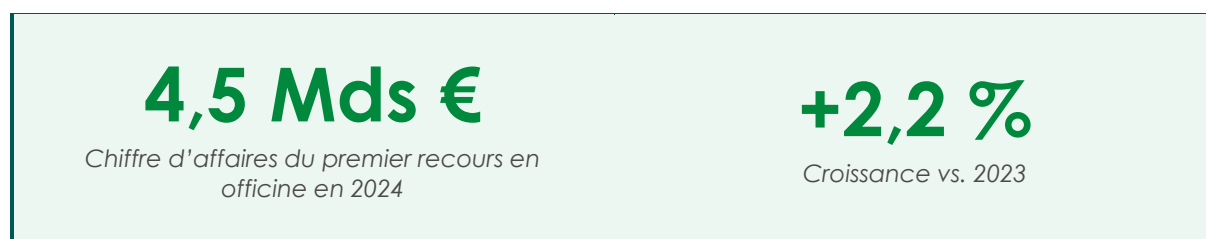
3. Produire des données pour éclairer le débat

Les positions de NèreS s'appuient sur des données. Depuis plusieurs années, l'association produit et commande des études qui lui permettent d'alimenter le débat public avec des données objectives sur le premier recours et le système de santé. NèreS contribue également aux travaux des autorités en partageant chaque année des données avec la DREES et l'Insee.

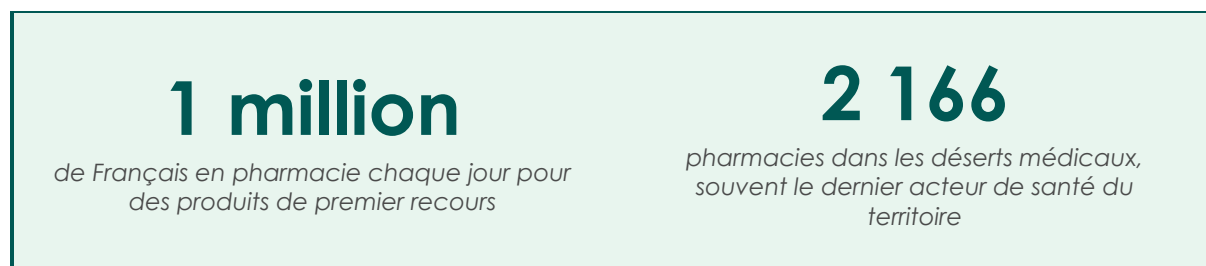
3.1 Le Baromètre 2024 des produits de premier recours

Le Baromètre des produits de santé et de prévention de premier recours est l'**outil de référence pour mesurer l'évolution du marché** du premier recours en officine. Réalisé en partenariat avec *OpenHealth Company*, en s'appuyant sur un panel de 13 891 pharmacies, il dresse chaque année un état des lieux chiffré de notre secteur.

L'édition 2024, présentée le 28 janvier 2025, confirme la place structurante du premier recours dans l'officine française et documente une décennie de transformations profondes de l'écosystème officinal.



Les chiffres 2024 confirment la place structurante du secteur : 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en progression de +2,2 %, représentant près de 20 % du total des ventes officinales. Moteur principal : les compléments alimentaires, en hausse de +6,3 %, portés par la vitalité (+18,9 %), le respiratoire (+21,1 %) et la santé de la femme (+18 %).

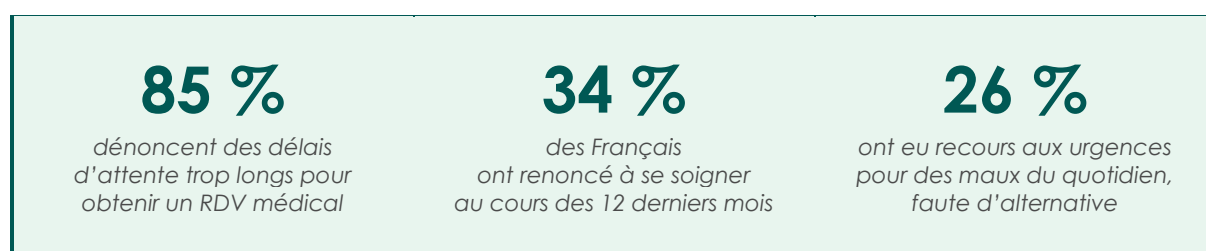


Au-delà des chiffres de marché, le Baromètre documente trois tendances de fond. D'abord, la montée en puissance de la **prévention** : la part des produits à visée préventive est passée de 34 % en 2015 à 38,2 % en 2024. Ensuite, le **rôle croissant de l'officine** : avec +28 % de fréquentation depuis 2020, 1,6 million de téléconsultations réalisées en 2024 (+76,4 % en deux ans) et 10,5 millions de dépistages hors COVID (+40,2 % en deux ans), la pharmacie est devenue bien plus qu'un point de dispensation. Elle est désormais un point d'accès aux soins. Enfin, la pharmacie est **souvent le dernier acteur de santé dans les déserts médicaux** : 2 166 pharmacies y opèrent. Ces données permettent à NèreS d'ancrer ses propositions dans des réalités de terrain fiables.

3.2 Le Bulletin de santé des Français 2025

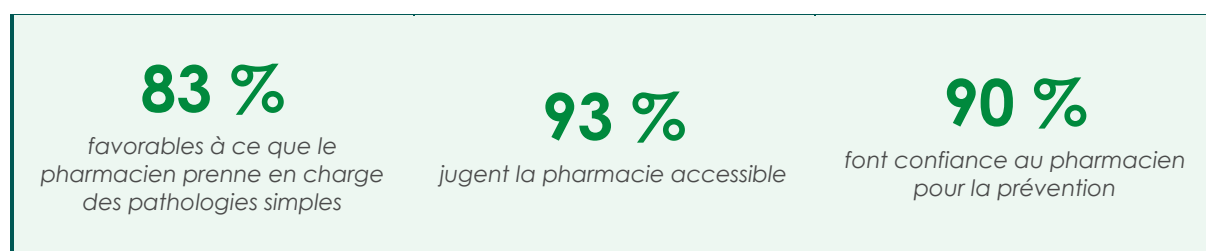
Le Bulletin de santé des Français est une enquête menée chaque année auprès d'un panel représentatif de la population française. Elle propose un **éclairage complet sur la santé des Français** — état de santé, parcours de soins, perception du système de santé et de l'action gouvernementale — et constitue un **outil d'analyse** qui identifie les difficultés rencontrées et alimente la réflexion sur les solutions à mettre en œuvre. Réalisée avec *Toluna*, sa 4ème édition a été présentée le 11 juin 2025.

Après un long cycle de dégradation de l'état de santé général des Français, la situation se stabilise en 2025. Pour autant, 87 % des Français déclarent avoir souffert d'un ou plusieurs maux du quotidien au cours des douze derniers mois — fatigue, maux de tête, douleurs musculaires, troubles du sommeil, pathologies hivernales. Ces troubles, souvent jugés mineurs, ont un impact réel et cumulatif sur la qualité de vie et sur le système de santé.



Le système de santé, lui, fait l'objet d'un regard ambivalent. 49 % des Français estiment qu'il fonctionne mal — non par rejet global, mais par insatisfaction profonde face à son fonctionnement quotidien. Accéder aux soins s'apparente trop souvent à un parcours du combattant : 85 % des Français dénoncent des **délais d'attente trop longs**, 34 % ont **renoncé à se soigner** au cours des 12 derniers mois, et 26 % ont eu **recours aux urgences pour des maux du quotidien, faute d'alternative** — un chiffre en hausse de 2 points par rapport à 2024. Le cumul de ces difficultés alimente un sentiment d'exclusion massif : près d'un Français sur deux déclare se sentir exclu du système de santé.

Pourtant, **des solutions existent et les Français les identifient**. 83 % sont favorables à ce que le pharmacien puisse prendre en charge des pathologies simples. 93 % jugent la pharmacie accessible. La confiance dans le pharmacien pour la prévention atteint 90 %.

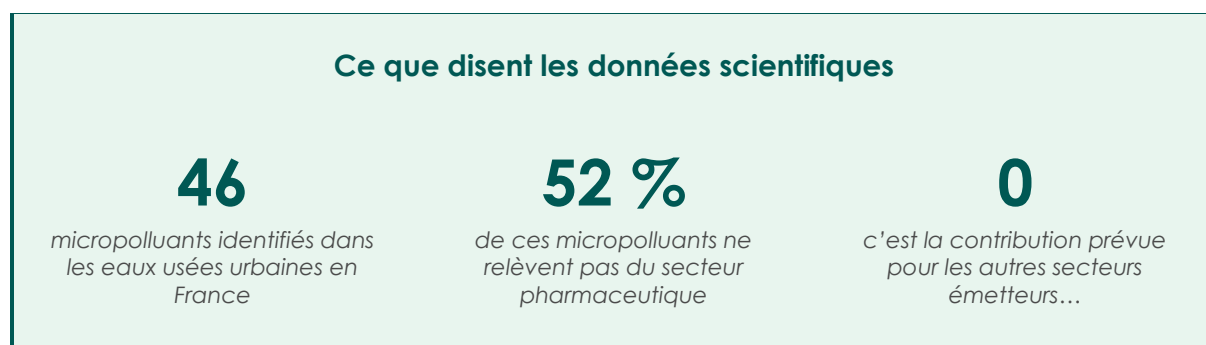


Ces chiffres traduisent **une attente claire : s'appuyer davantage sur les pharmaciens pour répondre aux besoins de santé du quotidien**, dans un contexte de tension croissante sur l'accès aux soins.

3.3 L'identification des micropolluants dans les eaux usées

La directive eaux résiduaires urbaines révisée (**DERU 2**) fixe un objectif d'élimination des micropolluants présents dans les eaux usées urbaines, et prévoit à cette fin de mettre à contribution financière les secteurs pharmaceutique et cosmétique. NèreS souscrit pleinement à cet objectif environnemental. Ce que nous contestons, en vertu du principe de pollueur-payeur, c'est le périmètre retenu : pourquoi ces deux secteurs seulement, alors que les données scientifiques françaises disponibles attestent d'une pollution d'origine multisectorielle ?

Pour disposer d'**un état des lieux précis de la situation**, NèreS a commandé une étude scientifique, sur la base des publications disponibles et réalisées en France. Au total, **46 micropolluants** ont été détectés dans les stations d'épuration en France, dans au moins deux publications.



52 % des micropolluants ne relèvent pas du secteur pharmaceutique et sont issus exclusivement d'autres produits et/ou activités, tels que : **PFAS, microplastiques et nanoparticules, pesticides, produits ménagers, biocides, parfums, nicotine, métaux lourds**. Seuls 37 % ont uniquement un usage pharmaceutique. 11 % peuvent être issus à la fois de l'usage des médicaments et de produits d'autres secteurs.

Ces données scientifiques démontrent que les secteurs mis à contribution par la directive ne reflètent pas la réalité des sources de pollution, et qu'en exemptant les autres secteurs polluants, la directive ne les incite aucunement à développer des produits plus écologiques.

NèreS a partagé ces résultats à l'occasion des groupes de travail pilotés par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), et appelle à ce que la transposition en droit français garantisse un cadre équilibré, mettant à contribution tous les secteurs à l'origine de micropolluants.

4. NèreS, une organisation au service de ses adhérents

4.1 Nos adhérents

Au 31 décembre 2025, NèreS réunit **24 laboratoires adhérents** et **14 membres associés** soit une communauté de près de 40 acteurs du premier recours mobilisés autour d'une vision commune.

Laboratoires adhérents

Bayer · Biocodex · Boiron · Cooper · Expanscience · Laboratoire Gilbert · Haleon · IBSA · Kenvue · Laboratoire de l'Abbé Soury · Laboratoires Lehning · Laboratoire de la Marque Verte · Groupe Mayoly · Melisana Pharma · Opella · P&G Health · Perrigo · Pierre Fabre · Reckitt · Thea Pharma · U-Labs · UPSA · Weleda · Zambon.

Membres associés

Aboca · C-MEDIA · Concentrix Medica · Fact-Pharma · GERSGIE · IQVIA · OpenHealth Company · Pharmanager Development · Pharmédigroup · Product Life Group · Simon-Kucher & Partners · SOFIP · Strategiquial · Vidal

4.2 Les services aux adhérents

NèreS offre à ses membres un ensemble de services pensés pour les accompagner dans un environnement réglementaire et politique en constante évolution :

- **Alertes régulières sur l'actualité réglementaire et politique** (médicaments de prescription médicale facultative, dispositifs médicaux grand public, compléments alimentaires)
- **Notes juridiques** répondant aux préoccupations directes de nos adhérents
- **Newsletter générale** « NèreS'sentiel » et **deux newsletters thématiques** pour des statuts spécifiques de produits (dispositifs médicaux grand public et compléments alimentaires), ainsi qu'un **point mensuel sur le marché** des produits de premier recours (appelé NèreScope) lancé en 2025
- **Webinaires et points d'information** : 17 ont été organisés en 2025
- **NèreS Live** : une émission trimestrielle lancée en 2025 qui balaie en 20 minutes les actualités des trois derniers mois
- **Etudes exclusives** à l'attention de nos adhérents
- **Partages de bonnes pratiques**, notamment en matière de développement durable ou de communication digitale, ou sur les produits combinant DM et médicaments
- Un **outil d'intelligence artificielle** appelé NèreXpert, accessible depuis l'espace adhérents
- Des **analyses et cartographies des risques** (sur les compléments alimentaires, sur ces médicaments), permettant de guider les adhérents et NèreS dans leurs stratégies et actions
- Mais aussi des **événements** en présence d'experts et de nos parties prenantes (autorités politiques et administratives, ordre, syndicats...)

4.3 Un lieu d'échange et de co-construction

Au-delà de ses instances de direction, NèreS s'appuie sur deux comités et quatre commissions thématiques qui rassemblent les expertises de ses adhérents :

- Le **Comité Déontologique**
- Le **Comité des Affaires Pharmaceutiques** (CAP)
- La **Commission Médicaments** (COMED)
- La **Commission Dispositifs Médicaux** (CDM)
- La **Commission Compléments Alimentaires** (CCAL)
- La **Commission Communication et Affaires Publiques** (COMAP)

Ces instances sont complétées par une vingtaine de groupes de travail thématiques et *ad hoc* qui permettent d'avancer sur des sujets spécifiques avec la contribution d'experts et de parties prenantes extérieures.

4.4 Représenter le premier recours

Interlocuteur de référence des pouvoirs publics pour les produits de santé de premier recours, NèreS siège dans les instances consultatives qui façonnent le cadre réglementaire applicable à ses trois familles de produits.

Pour les **médicaments** de prescription médicale facultative et les **dispositifs médicaux** grand public, NèreS participe aux **comités d'interface** organisés par l'**ANSM**. Ces comités permettent des échanges réguliers et constructifs sur des questions d'ordre général.

Pour les **compléments alimentaires**, NèreS est associé aux travaux réglementaires conduits par la Direction générale de l'alimentation (**DGAL**), plus précisément le Bureau des établissements et produits des industries alimentaires spécialisées (**BEPIAS**). Cette présence a notamment permis d'obtenir en 2025 l'engagement d'une publication concomitante des arrêtés "Nutriments" et "Substances à but nutritionnels ou physiologiques", évitant ainsi aux laboratoires des multiples reformulations dans un temps limité et les coûts associés.

NèreS a contribué avec d'autres organisations professionnelles nationales et européenne à la simplification de la réglementation des dispositifs médicaux (MDR), au travers d'échanges avec la Direction générale de la santé (**DGS**), ayant contribué à la publication d'un **projet de simplification** fin décembre 2025.

5. Gouvernance et équipe

5.1 Conseil d'administration et Bureau de NèreS

NèreS est administré par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale réunie le 30 juin 2025. En son sein, le Bureau assure la direction opérationnelle de l'association. Il se compose du Président, des Vice-Présidentes, de la Secrétaire générale et du Trésorier. En 2025, le Bureau s'est réuni à 7 reprises et le Conseil d'administration à 9 reprises.

Composition du Bureau au 31 décembre 2025

- **Vincent GUIRAUD-CHAUMEIL** (Pierre Fabre) — Président
- **Aurélia JANTZEM** (Zambon) — Vice-Présidente
- **Sékolène de MARSAC** (Opella) — Vice-Présidente
- **Emilie PERTUISET** (Biocodex) — Vice-Présidente
- **Céline CAMILLERI** (Haleon) — Secrétaire générale
- **Sébastien LUCOT** (Cooper) — Trésorier

Le Conseil d'administration est également composé de : **Adrien CHABRIER** (UPSA), **Laurent DEVILLERS** (Boiron), **Stéphane GRENON** (P&G Health), **Guillaume HARDY** (Kenvue), **Marc HOFER** (Bayer CHC), **Fabrice JOVER** (IBSA), **Alexandre NIQUE** (Groupe Mayoly), **Ivan PERRICHON** (Théa Pharma), **Ferran ROUSAUD** (Reckitt).

NèreS remercie chaleureusement les administrateurs qui ont quitté leurs fonctions en 2025 : **Sylvain BOUTON** (Théa Pharma), **Paul-François COSSA** (Opella) et **Russel TAYLOR** (Reckitt) pour leur engagement et leurs riches contributions aux travaux de l'association.

5.2 L'équipe permanente

L'ensemble des actions de NèreS s'appuie sur une équipe de 5 permanents :

- **Luc BESANÇON**, Délégué général
- **Séverine BOUILLAGUET**, Directrice affaires réglementaires « Dispositifs médicaux et compléments alimentaires »
- **Odile BOSSIS**, Responsable affaires réglementaires « Médicaments »
- **Ludovic PEREIRA**, Responsable affaires publiques et communication
- **Hélène NDIAYE**, Office manager

Un immense merci à tous les administrateurs, collaborateurs des laboratoires adhérents, membres associés et permanents pour leurs contributions à la vie de notre association !